

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 001-195/12/BC

■ Approbation d'une convention de participation pour l'organisation du 6ème Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012
DGDAT 12/7841/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 28 juin 2010, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a adhéré au Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau », chargé d'organiser le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau en 2012 et a approuvé l'avenant 1 à sa convention constitutive le 10 décembre 2010.

Cette délibération du 28 juin 2010 précisait dans ses motifs que la participation de Marseille Provence Métropole était sollicitée à hauteur de 2 millions d'euros et dans son délibéré qu'une convention devait intervenir pour en préciser les conditions.

Une convention cadre financière 2011-2012 a été adoptée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 11 février 2011, fixant l'objet du partenariat et le montant de la subvention accordée en renvoyant pour son attribution à deux conventions à intervenir en 2011 et 2012.

Par délibération du 21 octobre 2011, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a adopté un avenant à cette convention cadre, élevant ainsi sa contribution conventionnée à hauteur de 2,5 millions d'euros.

La convention de participation 2011 de Marseille Provence Métropole à l'évènement 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau a fixé un montant de 1 266 000 euros, entièrement versé au Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau » en 2011.

C'est l'objet de la présente délibération que de proposer la convention de participation 2012 de Marseille Provence Métropole à l'évènement 6^{ème} Forum mondial de l'Eau.

Le montant de cette participation est fixé à 1 134 902.07 euros compte tenu des déductions arrêtées d'un commun accord entre Marseille Provence Métropole et le Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau », conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la convention cadre précitée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La convention cadre pour l'organisation du sixième Forum Mondial de l'Eau de 2012 en date du 15 octobre 2009 ;
- La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau » du 25 février 2010 ;
- L'arrêté du 3 mars 2010 portant approbation de la convention constitutive du GIP ;
- La délibération AGER 013-2135/10/CC du 28 juin 2010 ;
- L'avenant 1 à la convention constitutive du GIP du 10 décembre 2010 ;
- La délibération AGER 004-2463/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération de l'Assemblée Générale du GIP du 25 novembre 2010 adoptant le budget 2010-2012 ;
- La délibération AGER 001-042/11/CC du 11 février 2011 par laquelle la Communauté Urbaine approuve la convention cadre de partenariat avec le GIP ;
- La délibération AGER 021-663/11/CC du 21 octobre 2011 par laquelle la Communauté Urbaine approuve l'avenant à la convention cadre de partenariat avec le groupement d'intérêt public "Comité International du Forum Mondial de l'Eau".

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt communautaire de l'événement sixième Forum Mondial de l'eau à Marseille ;
- Les compétences de la Communauté Urbaine, notamment en matière d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 1 134 902.07 euros au Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Groupement d'Intérêt Public « Comité International du Forum Mondial de l'Eau ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous politique : B330 – Fonction : 90 – Nature : 6743

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI